

AFDAS
Organisme Paritaire Collecteur Agréé

66, rue Stendhal
75020 Paris

**Rapport du commissaire
aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Société AKELYS

Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre des Expert Comptable de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Membre du réseau  et 

Siège social : 19, avenue de Messine - 78008 Paris - tél. (33) 01 53 53 58 00 - fax (33) 01 53 53 58 10

S.A. au capital de 1 040 000 euros - RC Paris B 658 008 939 - SIRET 652 008 93900025 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 046552008939

Implantations SADEC AKELYS : Bondy, Bourgoin-Jallieu, Carrières sur Seine, Cergy-Pontoise, Châlons-en-Champagne, Dijon, Lille, Lyon, Magny-en-Vexin, Mulhouse, Nancy, Nogent-sur-Seine, Paris, Romilly-sur-Seine, Saint-Dié, Saint-Dizier, Sens, Strasbourg, Troyes, Versailles, Vitry-le-François

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'AFDAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe « Informations liées à la première application du nouveau plan comptable » concernant les changements de méthodes comptables pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces changements de méthodes comptables portent sur la comptabilisation des engagements de financement de formation et sur la comptabilisation des subventions reçues du FPSPP.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, l'annexe expose des changements de méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés de leur correcte comptabilisation. Nous avons par ailleurs vérifié que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.
- ✓ La note 3 de l'annexe relative aux cotisations comptabilisées précise l'organisation de la séparation des exercices. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien fondé et de la correcte application de cette méthodologie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels

Paris, le 18 juin 2013

Le commissaire aux comptes

AKELYS

P. FERRAND



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	TOTAL N			TOTAL N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et études informatiques	837 245,89	687 381,61	149 864,28	260 764,71
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 887 000,00	0,00	2 887 000,00	2 887 000,00
Constructions	12 073 000,01	1 187 330,12	10 885 669,89	11 351 665,65
Aménagements Installations générales	4 161 777,03	1 708 889,19	2 452 887,84	3 030 217,99
Matériel de bureau et informatique	178 082,30	153 070,06	25 012,24	33 712,64
Mobilier	1 412 887,83	471 277,99	941 609,84	1 063 591,82
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes versés	2 700,00		2 700,00	6 900,00
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements versés	106 552,12		106 552,12	101 654,64
<i>Total I</i>	21 659 245,18	4 207 948,97	17 451 296,21	18 735 507,45
ACTIF CIRCULANT				
Créances d'exploitation				
Contributions à recevoir	155 251 401,12		155 251 401,12	115 179 459,95
ETAT				
Subventions & aides publiques à recevoir	8 033 019,25		8 033 019,25	6 608 056,66
Créances fiscales	12 539 618,50		12 539 618,54	14 628 594,11
Créances sociales	0,00		0,00	126,00
Autres	0,00		0,00	0,00
Créances au titre de				
Fonds réservés attribués	1 219 872,00		1 219 872,00	3 330 044,47
Appels à projets FPSPP	5 314 590,27		5 314 590,27	472 653,70
Autres créances	952 723,39	0,00	952 723,39	1 216 890,92
<i>Total II</i>	183 311 224,53	0,00	183 311 224,57	141 435 825,81
Valeurs mobilières de placement	7 944 318,00		7 944 318,00	63 607 962,39
Disponibilités	42 953 445,20		42 953 445,20	62 405,82
Caisse	2 807,71		2 807,71	2 709,90
<i>Total III</i>	50 900 570,91	0,00	50 900 570,91	63 673 078,11
Comptes de régularisation	218 558,12	0,00	218 558,12	201 470,86
<i>Total IV</i>	218 558,12	0,00	218 558,12	201 470,86
TOTAL GENERAL	256 089 598,74	4 207 948,97	251 881 649,81	224 045 882,23

PASSIF	TOTAL N	TOTAL N-1
FONDS PROPRES		
Réserves affectée aux Engagements à financer la formation		43 998 043,33
Report à nouveau	82 247 531,13	51 065 840,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 372 659,38	3 964 249,99
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Total I	99 028 133,32
<i>Provisions pour charges de formation</i>		
- Provision pour charges de formation (Engagements < au 01/01/2012)	7 585 781,00	
- Provision pour charges de formation (Engagements 2012)	20 183 209,00	
- Provision pour Engagements de formation < au 01/01/2012	4 292 676,39	
- Provision pour Engagements de formation 2012	46 562 385,00	
<i>Autres Provisions</i>		
- Provision pour litige	30 000,00	105 500,00
Total II	78 654 051,39	105 500,00
DETTES D'EXPLOITATION		
<i>Dettes et comptes rattachés</i>	0,00	
<i>Dettes Fournisseurs</i>		
<i>Dettes Fiscales et sociales</i>	41 257 543,16	62 157 697,35
- Dettes Fiscales	29 252 377,16	22 467 658,58
- Dettes sociales	3 491 743,49	2 682 895,13
<i>Autres Dettes</i>		
- Contribution FPSP	25 449 227,00	15 214 199,16
- Fonds réservés remboursables	1 672 818,47	6 979 969,00
- Autres dettes d'exploitation	1 142 064,48	1 619 321,15
Total III	102 265 773,76	111 121 740,37
DETTES FINANCIERES		
<i>Banques, Découverts</i>	86 952,91	13 790 508,54
<i>Autres Dettes financières</i>	0,00	
Total IV	86 952,91	13 790 508,54
<i>Produits constatés d'avance</i>	0,00	
Total IV	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	251 881 649,81	224 045 882,23

COMPTE DE RESULTAT
01/01/2012 au 31 /12 /2012

20/06/2013

Libellés	TOTAL N	TOTAL N-1
PRODUITS DE FORMATION		
Collecte FPC année en cours	194 189 121,66	156 340 138,03
Collecte FPC / années antérieures	18 936 196,76	13 966 548,53
Total Collecte	213 125 318,42	170 306 686,56
Reprise Provision /charges Formation (= EFF < à N	44 867 098,00	
Subventions FSE, REGIONS, Appels à projets	7 120 852,27	5 991 237,31
Péréquation - Fonds Réservés	7 268 177,32	15 223 622,00
Autres Produits de Formation (CIF Pigistes)	128 171,70	0,00
TOTAL I - PRODUITS DE FORMATION	272 509 617,71	191 521 545,87
CHARGES DE FORMATION		
Actions de formation	243 085 336,53	158 671 219,81
Charges diverses de gestion courante	0,00	40 543,36
Autres Charges de Formation(CIF Pigistes)	128 171,70	
TOTAL II - CHARGES DE FORMATION	243 213 508,23	158 711 763,17
RESULTAT DE FORMATION (I - II)	29 296 109,48	32 809 782,70
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (III)		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	82 336,00	87 060,87
Etudes et recherches	15 101 859,77	13 851 275,52
Observatoire des métiers	470 739,45	389 130,00
Charges GUSO	647 192,25	497 120,75
Diagnostic Accompagnement GPEC	156 888,90	152 419,27
Contribution FPSPP	41 392,50	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (III-IV)	-41 931 990,87	-30 009 304,67
RESULTAT D'ACTIVITE (I+III-II-IV)	-12 635 881,39	2 800 478,03
PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES (VI)	1 449 499,10	1 035 608,66
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 449 499,10	1 035 608,66
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 716,01	422 650,01
Impôts sur les produits financiers	6 679,10	233 251,71
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-4 963,09	189 398,30
	181 314,00	61 235,00
	-11 372 659,38	3 964 249,99

AFDAS

Annexe des comptes annuels Exercice du 01.01.2012 au 31.12.2012

- 1- Faits caractéristiques de l'exercice**
- 2- Informations liées à la 1^{ère} application du nouveau plan comptable**
 - a) Informations liées aux changements de méthode comptables**
 - b) Présentation des nouvelles sections**
- 3- Règles et méthodes comptables**
- 4- Informations complémentaires**

1- Faits caractéristiques de l'exercice

Nouvelles dispositions du plan comptable

Les comptes annuels de l'AFDAS sont établis à compter du 1^{er} janvier 2012 sur la base des dispositions du règlement du 9 juin 2011. Ce règlement a été homologué par arrêté du 27 décembre 2011.

Intégration des nouveaux secteurs : LA PRESSE ECRITE ET AGENCES DE PRESSE, ET EDITION

L'AFDAS a intégré au 01/01/2012 le secteur de la presse écrite et agences de presse, ainsi que le secteur de l'édition. Tous les éléments dévolus ont été intégrés dans la comptabilité de l'AFDAS sur l'exercice 2012.

Fonds des Auteurs

Il est créé au sein de l'organisme paritaire collecteur agréé mentionné à l'article L. 6331-55 une section particulière chargée de gérer les contributions du Fonds des Auteurs. Bien que soumis à des règles comptables différentes de celles imposées désormais aux OPCA, les comptes – même complètement étanches – du fonds des auteurs ont été intégrés au compte de résultat global et au bilan global de l'AFDAS.

Mention légale sur les agréments

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit l'expiration des agréments des organismes paritaires collecteurs de la formation professionnelle continue au 1^{er} janvier 2012.

L'agrément de l'AFDAS a été renouvelé au titre du plan, de la professionnalisation et du congé individuel de formation par l'arrêté du 20 septembre 2011.

Création de nouvelles sections au titre du Plan de Formation

Les comptes annuels de l'AFDAS font apparaître le suivi des fonds collectés par section en tenant compte de la création au 1^{er} janvier 2012, en remplacement de la section plan de formation des employeurs de dix salariés et plus, de deux nouvelles sections :

- La section Plan de formation des entreprises occupant de dix à moins de cinquante salariés
- La section Plan de formation des entreprises occupant cinquante salariés et plus.

2 - Informations liées à la 1^{ère} application du nouveau plan comptable

a) Informations liées aux changements de méthode comptables

Selon les dispositions du nouveau plan comptable, les changements de méthodes comptables portent sur la comptabilisation des EFF et sur la comptabilisation des subventions reçues du FPSPP.

Comptabilisation des EFF

Les EFF mentionnés en engagements hors bilan dans les comptes de l'exercice 2011 sont comptabilisés en provisions en contrepartie d'une diminution des fonds propres au 1^{er} janvier 2012.

Les reprises de provision relatives aux annulations futures sur des engagements pris avant le 1^{er} janvier 2012 seront constatées par imputation sur le report à nouveau.

Le compte de réserves affectées aux EFF destiné à couvrir tout ou partie des engagements hors bilan au 31 décembre 2011 n'est plus justifié d'un point de vue comptable. La suppression de ce compte est réalisée par virement au compte de report à nouveau.

Comptes pro forma

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, l'annexe inclut les comptes pro forma de l'exercice précédent établis et présentés suivant la nouvelle méthode comptable (Bilan).

Comptabilisation des subventions reçues du FPSPP

L'aide attribuée est constatée en produit, sur l'exercice au titre duquel la condition suspensive est levée.

La condition suspensive est levée lors de l'engagement des opérations de formation formalisée par la notification de levée de condition suspensive et confirmé par avenant à la convention initiale.

b) Création des nouvelles sections

Les comptes annuels des OPCA agréés au titre du plan de formation doivent faire apparaître le suivi des fonds collectés par section en tenant compte de la création au 1^{er} janvier 2012, en remplacement de la section plan de formation des employeurs de dix salariés et plus, de deux nouvelles sections :

- La section « Plan de formation des entreprises occupant de dix à moins de cinquante salariés »
- La section « Plan de formation des entreprises occupant cinquante salariés et plus »

L'application de cette nouvelle réglementation nécessite l'établissement d'un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 pour chacune de ces sections. Pour cela, les postes du bilan de clôture de la section « Plan de formation des employeurs occupant dix salariés et plus » établis au titre de l'exercice 2011 sont répartis de la manière suivante entre les deux bilans d'ouverture :

- Les créances et dettes résultant de l'activité de formation : les créances et dettes de l'activité de formation ont été affectées aux nouvelles sections en fonction de la taille de l'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2011.
- Les réserves affectées aux Engagement à financer de la formation (EFF) : l'affectation aux nouvelles sections est effectuée en fonction de la taille de l'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2011.
- Les créances et dettes de fonctionnement : ces éléments sont affectés au prorata de la collecte.
- Le report à nouveau : Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 08 Février 2011, et en l'absence de modalités contraires de la DGEFP et du NPC [Délibération N° 120] , la totalité des réserves est imputée sur le compte « Plan de Formation des entreprises de 50 salariés et plus », ce compte étant le seul autorisé à transférer des fonds vers les autres comptes [Fongibilité asymétrique].
- La trésorerie : La trésorerie a été répartie de façon à respecter l'équilibre des bilans.

Le bilan d'ouverture de ces deux sections figure en annexe.

3 - Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations sous réserve des adaptations prévues par l'arrêté du 27 décembre 2011 portant homologation du règlement du 9 juin 2011 relatif au plan comptable applicable aux organismes paritaires collecteurs de la formation professionnelle continue.

Le règlement, applicable aux comptes annuels ouverts à compter du 1er janvier 2012, modifie les règles comptables appliquées antérieurement. Cette modification constitue un changement de méthodes comptables.

- **Cotisations comptabilisées**

Les contributions collectées dans le cadre de l'obligation légale et conventionnelle ont été comptabilisées sur l'exercice de versements des rémunérations.

Les contributions dues par les entreprises au titre de l'exercice 2012 ont été essentiellement reçues à la date d'échéance fixée par la loi avant le 1^{er} mars 2013.

- **Immobilisations**

La comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles est réalisée dans le respect du règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

- **Amortissements**

La comptabilisation des amortissements est réalisée dans le respect des règlements CRC 2002-10 de décembre 2002 et 2003-07 du 12 décembre 2003 sur la définition des actifs amortissables et sur la notion de plan d'amortissement. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien et non plus sur les durées d'usage habituellement admises.

Immobilisations	Composants	Durée d'amortissement	Taux
Logiciels, Brevets, Licences		1 et 3 ans	100 % et 33,33%
Constructions	Structure & ouvrages assimilés	50 ans	2,00%
	Toiture	25 ans	4,00%
	Etanchéité / Façade / Ravalement	15 ans	6,67%
	Menuiseries extérieures	25 ans	4,00%
	Ascenseurs	3 ans	33,33%
	Honoraires Agencements	10 ans	10,00%
Aménagements Construction	Aménagements Bordeaux	7 ans	14,00%
	Autres Aménagement	10 ans	10,00%
Agencements, Aménagements, Installations		5 et 10 ans	10% et 20%
Matériel de Bureau		5 ans	20,00%
Mobilier		5 et 10 ans	10% et 20%
Mobilier Agencements		10 ans	10,00%
Matériel Informatique		3 ans	33,33%

- **Autres titres immobilisés**

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

- **Créances**

Les créances comptabilisées sur l'exercice, constituées essentiellement par des contributions à recevoir, correspondent aux versements des contributions 2012 reçus en janvier et février 2013.

- **Subventions de formation :**

Les conventions de financement conclues entre l'AFDAS et un organisme financeur prévoient l'attribution d'une aide en contrepartie de la réalisation des opérations de formation.

Appels à projet FPSPP

Dans le cadre des APPELS A PROJET, l'aide attribuée fait l'objet d'un conventionnement entre le FPSPP et l'AFDAS. Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de l'aide. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par l'organisme financeur de l'engagement par l'OPCA, des actions de formations selon les modalités prévues dans la convention de financement. L'aide attribuée est comptabilisée en produit sur l'exercice au titre duquel la condition suspensive est levée.

A la clôture de l'exercice, le montant des subventions attribuées relatives à des actions prises en charge non encore réalisées au cours de l'exercice, est inscrit en subventions à recevoir du FPSPP

Autres subventions

Les aides financières prévues dans le cadre de conventions conclues entre l'AFDAS et des organismes financeurs tels que le FSE, l'Etat, les Conseils régionaux sont constatées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement

- **Péréquation du FPSPP : règle de rattachement**

Le FPSPP procède à l'attribution d'une enveloppe de Fonds Réservés au titre de la Professionnalisation et du Congé Individuel de Formation, sur la base de prévisions d'activité démontrant une insuffisance de couverture. Ces fonds réservés sont versés à l'OPCA sur justification d'un besoin constaté de trésorerie.

- **Comptabilisation des actions de formation**

Le financement par l'AFDAS des actions de formation réalisées constitue une charge de l'exercice de réalisation de la formation.

Les actions de formation réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer.

Au 31 décembre 2012, elles ont été déterminées sur la base des dépenses réalisées au 31 mars 2013 au titre des formations dispensées en 2012 ou antérieurement.

Les actions de formation réalisées au cours de l'exercice pour lesquelles subsiste un doute sur leur prise en charge ou le niveau de réalisation effective comparé au niveau prévu initialement sont comptabilisées en provision pour charges de formation (voir provision pour risques et charges).

- **Provisions pour risques et charges**

Provisions hors charges de formation

Tableau en annexe

Provisions pour charges de formation

Le montant de la provision correspond aux actions de formation réalisées au cours de l'exercice pour lesquelles un doute subsiste sur leur prise en charge ou le niveau de réalisation effectif comparé au niveau prévu initialement.

Provisions pour Engagement de Financement de Formation (EFF)

Les engagements de financement des actions de formation qui ne sont qu'au stade de la signature ou relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser et dont la condition de prise en charge dépend de la réalisation de la formation, doivent faire l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'ils sont probables.

Le montant de la provision correspond au montant des engagements de formation non encore réalisés à la clôture de l'exercice, diminué des annulations probables

Les annulations probables sont valorisées à partir d'un taux moyen d'annulation déterminé dispositif par dispositif sur la base de l'observation des annulations passées. Ces taux ont été ajustés en fonction des annulations réelles.

4 - Informations complémentaires

Délégations de collecte

Les délégations de collecte, hors F.P.C., ont été confiées à l'AFDAS en vertu des protocoles d'accord entre notre institution et les organismes suivants:

La Commission Nationale de Conciliation et d'Interprétation de la Radiodiffusion,

Le Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels et le Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs.

La Fédération de la Publicité

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'Audiovisuel

L'association de Gestion du Fonds Commun d'Aide au Paritarisme des Chaînes Thématiques.

L'association de gestion de la CPNEF PRESSE

Les cotisations reçues à ce titre avant le 1er mars 2013 feront l'objet d'un reversement à chaque organisme concerné après contrôle.

Produits financiers

Les plus-values des cessions dégagées sur les VMP le sont par application de la méthode « Premier entré – Premier sorti »

Excédents de trésorerie

PROFESSIONNALISATION :

L'article R964-1-8 du code du travail prévoit que les OPCA gestionnaires des contrats ou périodes de professionnalisation et du DIF, doivent verser au FPSPP, leurs excédents éventuels au titre de l'année écoulée.

Pour l'exercice 2012, aucun excédent n'a été constaté.

CIF CDD- CDI :

Les articles R964-17-2 et R964-17-3 du code du travail prévoient que les OPACIF doivent reverser au FPSPP, leurs excédents éventuels au titre de l'année écoulée.

Pour l'exercice 2012, aucun excédent n'a été constaté.

Tableau des Flux de Trésorerie

Les produits et charges reportés sont les montants encaissés ou décaissés sur l'exercice. Ce tableau figure en annexe.

Respect plafonnement des frais de gestion, d'information et de missions et modalités de calcul

Ce tableau figure en annexe.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures restant acquises par les salariés de l'AFDAS au 31 décembre 2012, au titre du D.I.F. s'élève à 14.548 Heures.

Engagements hors bilan : engagements donnés et reçus

Tableau en annexe

Indemnités de départ à la retraite

La méthode utilisée est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation)

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

ACTIF	BILAN 2011 APPROUVE PAR LES CA Après Affectation				ECLAIRCISS. D'OUVERTURE 2012 (N. C. - LEAU PLIN - COMPTABLE)
	AFDAS	CGM	MEDIAFOR	TOTAL	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	260 765			260 765	26 735
Immobilisations corporelles	18 366 188			18 366 188	18 366 188
Immobilisations en cours	6 900			6 900	6 900
Immobilisations Financières	101 655		42 033	143 687	143 687
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 725 507	0	42 033	18 777 540	18 777 540
ACTIF CIRCULANT					
Contributions à recevoir	115 179 460	4 937 775	27 353 928	147 471 163	147 471 163
Autres Créances	26 256 366	19 226	3 449 780	29 725 372	29 725 372
Valeurs Mobilières de Placement	63 607 962		7 215 617	70 823 580	70 823 580
Disponibilités	65 116	592 979	3 044 327	3 702 422	3 702 422
TOTAL ACTIF CIRCULANT	205 108 904	5 549 980	41 063 652	251 722 536	251 722 536
Charges constatées d'avance	211 471		62 917	264 388	264 388
TOTAL ACTIF	224 045 822	5 549 980	41 166 602	270 764 464	270 764 464
PASSIF	BILAN 2011 APPROUVE PAR LES CA Après Affectation				ECLAIRCISS. D'OUVERTURE 2012 (N. C. - LEAU PLIN - COMPTABLE)
	AFDAS	CGM	MEDIAFOR	TOTAL	
FONDS PROPRES					
Réserve affectée aux Engagements à financer la formation	48 652 334	1 661 457	9 108 177	59 442 411	59 442 411
Report à nouveau	50 875 349	2 087 518	16 806 147	69 269 014	69 269 014
TOTAL FONDS PROPRES	99 028 133	3 768 975	25 914 317	128 711 425	128 711 425
PROVISIONS					
Provisions pour risques et charges	105 500			105 500	105 500
Provision pour EFF					105 500
TOTAL PROVISIONS	105 500	0	0	105 500	105 500
Dettes d'exploitation					
Fournisseurs	62 157 697	159 163	3 357 444	65 674 304	65 674 304
Dettes Fiscales et sociales	22 333 312	809 201	4 765 489	27 908 012	27 908 012
Autres dettes d'exploitation	26 630 731	812 641	3 808 106	31 251 478	31 251 478
Total DETTES D'EXPLOITATION	111 121 740	1 781 005	11 931 048	124 833 794	124 833 794
Dettes financières					
	13 790 509		3 323 237	17 113 745	17 113 745
TOTAL DETTES	124 912 249	1 781 005	15 254 285	141 947 539	141 947 539
Produits constatés d'avance					
TOTAL PASSIF	224 045 822	5 549 980	41 166 602	270 764 464	270 764 464

IMMOBILISATIONS
BILAN 2012

Libellés	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Acquisitions, créations, apports, virements	Virements de poste à poste	Cessions à des tiers ou mise hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	805 928,86	51 897,55		20 580,52		837 245,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	2 887 000,00					2 887 000,00
Construction	12 073 000,01	0,00		0,00		12 073 000,01
AAI	4 136 609,95	61 722,11				4 198 332,06
Matériel de bureau et informatique	263 503,94	13 009,63		36 555,03		239 958,54
Mobilier	1 402 443,76	21 214,92		98 431,27		1 325 227,41
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 900,00	2 700,00	6 900,00			16 500,00
TOTAL GENERAL	21 575 386,52	150 544,21	6 900,00	166 337,67		21 552 693,06

AMORTISSEMENTS
2012

Libellés	Amortissements début d'exercice	Dotation aux amortissements de l'exercice			Eléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Provisions, amortissements dérogatoires
		Linéaires	Exceptionnels	Total			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	545 916,11	162 046,02		162 046,02	20 580,52	687 381,61	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Constructions	756 358,68	452 796,12		452 796,12	21 824,68	1 187 330,12	
AAI	1 071 367,64	651 054,13		651 054,13	13 532,58	1 708 889,19	
Matériel de bureau et informatique	229 791,30	17 662,01		17 662,01	94 383,25	153 070,06	
Mobilier	338 851,94	143 948,86		143 948,86	11 522,81	471 277,99	
TOTAL GENERAL	2 942 285,67	1 427 507,14	0,00	1 427 507,14	161 843,84	4 207 948,97	0,00

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

au 31/12/2012

Dépôts et cautionnement versés	106 552,12
--------------------------------	------------

ETAT DES CREANCES ET DETTES
BILAN 2012

CADRE A	Etat des CREANCES		Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	Prêts		106 552,12	5 196,32	101 355,80
	Autres immobilisations financières		155 251 401,12	155 251 401,12	
De l'actif circulant	Contributions à recevoir et Clients		8 033 019,25	8 033 019,25	
	Subventions & adies publiques à recevoir		10 903 599,27	10 903 599,27	
	Créances fiscales	TVA	1 636 019,23	1 636 019,23	
	Fonds réservés attribués	Divers	1 219 872,00	1 219 872,00	
	Appels à projets FPSPP		5 314 590,27	5 314 590,27	
	Autres créances		952 723,39	952 723,39	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00		
Charges constatées d'avance			218 558,12	218 558,12	
Totaux			183 636 334,77	183 534 978,97	101 355,80

CADRE B	Etat des DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes Financières	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		86 952,91	86 952,91		
	Fournisseurs et comptes rattachés		41 257 543,16	41 257 543,16		
Dettes d'Exploitation	Dettes Fiscales		29 252 377,16	29 252 377,16		
	Dettes sociales		3 491 743,49	3 491 743,49		
	Contribution FPSPP		25 449 227,00	25 449 227,00		
	Fonds réservés remboursables		1 672 818,47	1 672 818,47		
	Autres dettes d'exploitation		1 142 064,48	1 142 064,48		
Totaux			102 352 726,67	102 352 726,67	0,00	0,00

BILAN 2012

Régime	Libellé	montants	Totaux
<u>CHARGES</u>			
<u>PF de 11 à 49</u>			<u>20 413,33</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	20 413,33	
<u>PF + 50</u>			<u>50 661,74</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	50 661,74	
<u>PF -10</u>			<u>12 392,25</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	12 392,25	
<u>PF - IDS</u>			<u>30 182,88</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	30 182,88	
<u>PIGISTES</u>			<u>830,52</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	830,52	
<u>CDI</u>			<u>23 910,26</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	23 910,26	
<u>CDD</u>			<u>21 593,55</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	21 593,55	
<u>PRO</u>			<u>58 573,59</u>
	. Charges de formation		
	. Autres charges	58 573,59	
	<u>Total général</u>		<u>218 558,12</u>

PROVISIONS
HORS CHARGES DE FORMATION
INSCRITES au BILAN 2012

Libellé	Montant au début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Sur litiges	105 500,00		75 500,00	30 000,00
TOTAL 1	105 500,00	-	75 500,00	30 000,00
TOTAL PROVISIONS	105 500,00	-	75 500,00	30 000,00

TAUX D'ANNULATION DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS (E. F. F.)

	Plan de Formation de -moins 10 Salariés	Plan de Formation de 10 à 49 Salariés	Plan de Formation de 50 salariés et plus	Plan de Formation PIGISTES	Plan de Formation Infirmiers du Soinsactuel	CIF CDI	CIF CDD	Professionalisation	Total
A	Montant des Engagements bruts de l'année	11 671 579,65							
B	Taux d'annulation des EFF	6%	42 508 080,62	313 520,36	27 775 557,24	21 643 153,60	21 109 762,00	67 524 119,34	207 504 512,85
C = A x B	Annulations théoriques des EFF de l'année	742 552,00	1 896 550,20	12 127,74	2 007 819,55	2 387 328,51	3 799 710,76	4 726 688,35	16 756 849,65
D	Annulations, ajustement, écarts réels de l'année au titre des Engagements de l'année	488 321,78	1 442 115,72	3 320,37	1 507 590,20	1 762 499,48	3 351 230,26	1 276 632,83	10 621 345,42
E = C - D	Annulations probables	254 230,22	434 434,48	9 509,37	498 308,35	876 829,03	348 480,50	3 450 055,52	6 135 504,23
F = A - D - E	Provision théorique des EFF de l'année	10 929 027,65	12 884 749,09	301 390,62	25 967 658,69	19 055 824,49	18 200 051,24	62 797 430,98	190 747 663,20
G	Paiements des charges de formation au titre des Engagements de l'année 2012	9 555 195,14	25 962 921,84	243 250,77	22 646 106,07	6 279 938,34	5 698 707,38	29 638 335,32	113 247 737,14
H	CAP de formation au titre des Engagements de l'année 2012	708 289,95	1 819 716,77	16 997,00	1 244 330,18	1 156 111,96	468 650,43	5 704 993,19	10 754 331,16
I	Provision de charges de formation au titre des Engagements de l'année 2012	1 276 529	6 795 748	21 938	1 054 121	836 592	943 495	7 318 309	20 183 210
J = F - G - H - I	Provisions nettes pour EFF au 31/12/2012 au titre des Engagements de l'année 2012	289 014	1 012 743	16 215	1 023 102	10 783 183	10 888 998	22 131 796	46 562 385

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES FORMATION (E. F. F.)

	Plan de Formation de moins 10 Salarisés	Plan de Formation de 10 à 49 Salarisés	Plan de Formation de 50 salariés et plus	Plan de Formation PIGISTES	Plan de Formation Intermittents du Spectacle	CIF CDI	CIF CDD	Professionalisation	Total
Valeur comptable des provisions pour EFF à l'ouverture de l'exercice	611 891 €	553 535 €	1 350 724 €	62 909 €	1 707 117 €	12 127 383 €	11 195 429 €	31 833 423 €	59 442 411 €
+ Provisions nettes pour engagements de frais de formations constituées au cours de l'exercice (=J)	289 014 €	417 335 €	1 012 743 €	16 215 €	1 023 102 €	10 783 183 €	10 888 998 €	22 131 796 €	46 562 385 €
+ Provisions pour risque de non utilisation des subventions									
- Montants utilisés au cours de l'exercice (sur EFF antérieurs ou 01/01/N)	419 206 €	414 522 €	124 937 €	30 391 €	1 474 632 €	10 428 288 €	10 492 479 €	21 282 640 €	44 867 095 €
- Montants non utilisés, repis au cours de l'exercice (annulations de l'année sur EFF antérieurs ou 01/01/N)	184 387 €	133 642 €	1 215 871 €	32 518 €	232 485 €	1 328 826 €	660 977 €	6 493 934 €	10 282 640 €
Valeur comptable des provisions pour EFF à la clôture de l'exercice	297 312 €	422 707 €	1 022 659 €	16 215 €	1 023 102 €	10 953 452 €	10 930 971 €	26 188 645 €	50 855 061 €

Hors FONDS DES AUTEURS et COLLECTES DELEGUEES

EXERCICE 2012		Plan de Formation de -moins 10 Salariés	Plan de Formation de 10 à 49 Salariés	Plan de Formation de 50 salariés et plus	Plan de Formation PIGISTES	Plan de Formation Intermittents du Spectacle	CIF CDI	CIF CDD	Professionalisation
Compte de liaison		3 842 889,08	36 601 376,48	0,00	0,00	3 040 110,83	3 073 109,59	643 228,24	10 146 426,05
R	COLLECTE ENCAISSEE HT	230 256,70	305 690,06	0,00	0,00	-815 632,91	-180 676,14	855 726,74	-395 364,45
E	SUBVENTIONS	12 264 566,55	66 537 929,77	0,00	0,00	27 833 162,02	21 704 445,00	19 192 274,00	55 531 804,00
S	FONDS REÇUS du FPSP	135 661,84	340 367,74	340 000,00	0,00	1 592 402,75	913 835,00	1 905 536,00	877 006,00
O	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272 955,07	958 937,79	7 160 791,00
U	TVA	108 152,52	504 305,96	9 577,82	11,62	81 729,01	187 746,27	152 818,32	404 877,14
R	AUTRES	1 544 044,62	7 297 980,24	1 596 915,91	0,00	2 595 409,50	467 462,16	471 400,19	8 185 387,35
C		7 137 872,18	12 836 596,38	52 104 333,60	273 185,80	13 846 565,35	1 078 989,89	2 274 413,71	1 758 074,83
E									
S	total Flux entrants	21 190 297,71	87 517 180,09	54 050 827,33	273 197,42	45 949 268,63	26 625 433,39	24 955 380,01	73 917 940,32
ACTIONS DE FORMATION HT		11 326 610,71	34 738 976,66	21 766 828,54	318 368,71	26 380 312,41	18 375 951,46	17 546 736,81	58 573 803,70
E	TVA s/action de formations et autres Frais	1 563 578,17	4 969 094,70	3 652 179,03	18 492,96	2 842 183,22	507 986,00	670 209,00	7 642 889,52
M	FPSP	754 760,00	7 117 094,00	0,00	0,00	1 330 478,00	5 274 516,00	3 223 946,00	9 630 129,00
P	FRAIS DE GESTION & INFORMATION	871 660,45	1 961 664,63	2 727 108,24	102,86	2 712 998,69	1 690 468,00	1 489 370,00	4 250 510,00
L	FONCTIONNEMENT OBSERVATOIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 485,00
O	PARITARISME (Fongéfor)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	AUTRES EMPLOIS	6 994 592,90	63 717 075,74	0,00	0,00	13 153 345,20	536 415,00	1 103 303,32	1 254 251,34
S									
total Flux sortants		21 511 202,23	112 503 905,73	28 146 115,81	336 964,53	46 419 317,52	26 385 336,46	24 033 565,13	81 820 068,56
DISPONIBILITES 31/12/12		3 521 984,56	11 614 650,84	25 904 711,52	-63 767,11	2 570 061,94	3 313 206,52	1 565 043,12	2 244 297,81
Compte de liaison		-52 052,98	-7 535 055,65	7 474 217,67	534 907,56	85 178,14	99 195,16	281 566,70	-887 956,56

	OPCA PERMANENTS				OPACIF				OPCA IDS & PIGISTES				FONDS DES AUTEURS				TOTAL GÉNÉRAL k€
	PLAFOND C.O.M		RÉALISÉ 2012		PLAFOND C.O.M		RÉALISÉ 2012		PLAFOND C.O.M		RÉALISÉ 2012		PLAFOND		RÉALISÉ 2012		
	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	
2012																	
collecte comptabilisées (k€)	129 156		129 456		43 689		43 689		37 010		37 010		3 269		3 269		213 125
charges de formation décaissées (k€)	117 167		117 167		35 923		35 923		35 938		35 938						189 028
frais de collecte	1 240	0,96%	1 221	0,95%	406	0,93%	401	0,92%	318	0,86%	475	1,28%					2 097
foncteur	13	0,01%	21	0,02%	4	0,01%	7	0,02%									29
gestion paritaire (préciput)	820	0,70%	691	0,59%	251	0,70%	212	0,59%	252	0,70%	212	0,59%					1 115
frais d'information	1 523	1,30%	1 507	1,29%	503	1,40%	497	1,38%	431	1,20%	429	1,19%					2 444
frais de gestion administrative	3 808	3,25%	3 760	3,21%	1 221	3,40%	1 215	3,38%	1 204	3,35%	1 181	3,29%	186	5,70%	11	0,35%	6 163
accompagnement des salariés					826	2,30%	820	2,28%	665	1,85%	655	1,82%			7		1 476
observatoires	646	0,50%	527	0,41%					130	0,35%	120	0,32%					647
études et recherches	387	0,30%	352	0,27%					130	0,35%	119	0,32%					498
conseil 1er niveau	555	0,43%	536	0,41%													536
pilotage de projet	827	0,64%	607	0,47%					167	0,45%	112	0,30%					719
service de proximité	685	0,53%	660	0,51%													660
diagnostic	336	0,26%	29	0,02%													29
accompagnement GPEC	129	0,10%	12	0,01%													12
TOTAL	10 969	8,98%	9 974	8,16%	3 213	8,74%	3 153	8,57%	3 295	9,11%	3 303	9,12%	317	13,70%	45	1,17%	16 425

Les frais de Collecte IDS & PIGISTES incluent les frais de Collecte du GUSO (157 k€)

RÈGLES DE RÉPARTITION DES FRAIS DE GESTION

quoi	comment
* poids des activités gérées par l'Afdas pour chaque service	* activités affectées à chaque service
* répartition des effectifs (ETP) par service et par activité gérée par l'Afdas	* poids des activités gérées par l'Afdas pour chaque service
* répartition du nombre de jour/homme par service et par activité gérée par l'Afdas	* poids des activités gérées par l'Afdas pour chaque service
* répartition de la masse salariale chargée par service et par activité gérée par l'Afdas - compte 64	* poids des activités gérées par l'Afdas pour chaque service
* répartition des charges directes affectées à une activité qui concerne plusieurs régimes (hors observatoires - études & recherches)	* soit au poids de la collecte (quand l'évaluation de l'activité est fonction de la collecte)
* répartition des charges communes à toutes les activités (hors observatoires - études & recherches)	* charges affectées totalement sur l'activité "gestion administrative" sur le régime concerné
* répartition des charges affectées aux observatoires et études & recherches	* au poids de la répartition du nombre de jour/homme par service et par activité gérée par l'Afdas
* répartition des charges directes affectées aux diagnostics et accompagnement gpec	* répartition des charges sur la professionnalisation dans la limite de 0,75% de la collecte
	* 70% des charges affectées au diagnostic et 30% des charges relèvent de l'accompagnement
	* au poids de la collecte

ENGAGEMENTS HORS BLAN
BILAN 2012

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	1 060 015,00
Autres engagements donnés :	
Total (1)	1 060 015,00

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	0,00

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements réciproques	Montant
. Engagements sur contrats de location en cours	1 095 063,23
. Locaux	429 805,94
. Matériel	665 257,29
. Engagements sur contrats de Maintenance et d'entretien en cours	197 089,00
. Locaux	167 653,16
. Matériel	29 435,84
Total	1 292 152,23